

Ministère de la Culture
Intersyndicale

CFDT CFTC CGT FO FSU SUD UNSA

Paris, le 19 janvier 2009

Madame la Ministre de la Culture
et de la Communication
3, rue de Valois
75 001 Paris

Objet : préavis de grève reconductible à compter du 29 janvier 2009

Madame la Ministre,

Huit organisations syndicales nationales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités à participer massivement, par la grève et dans les manifestations organisées dans tout le pays, à la journée de mobilisation interprofessionnelle du 29 janvier prochain pour :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des agents publics, des chômeurs et des retraités et qui réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale,
- des services publics de qualité qui assurent pleinement leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les fonctionnaires et agents publics sont appelés par toutes les organisations syndicales de la Fonction publique réunies à cesser le travail et à rejoindre les manifestations interprofessionnelles ce 29 janvier. Leurs revendications portent en particulier sur :

- l'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- l'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- l'arrêt des fermetures massives de services de proximité porteurs de lourds reculs pour la population et le retrait des projets de délocalisation de services de l'État entraînant une grave détérioration des conditions de travail des personnels,
- à l'opposé de la Révision Générale des Politiques Publiques, le développement des services publics dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins de la population, et la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'État, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Par la présente, l'intersyndicale du Ministère de la Culture dépose un préavis de grève reconductible à compter du jeudi 29 janvier 2009, y compris la nuitée en amont pour les agents

contractuels et auxiliaires du ministère et de ses établissements publics, agents de droit public comme de droit privé, porte sur les revendications suivantes :

- l'annulation pure et simple des suppressions d'emplois contenues dans le budget 2009 du Ministère de la Culture,
- le retrait des projets dits de réorganisation-restructuration du Ministère de la Culture entraînant la disparition des actuelles directions de l'administration centrale accompagnée de plusieurs centaines de suppressions d'emplois,
- le renforcement (missions, moyens, positionnement administratif) des services déconcentrés du Ministère de la Culture aujourd'hui grandement fragilisés par les dispositifs de réorganisation territoriale de l'État prévus par le gouvernement,
- des créations nettes d'emplois à la hauteur de tous les besoins aujourd'hui non satisfaits dans l'ensemble de notre département ministériel, et l'allocation aux établissements publics des crédits nécessaires permettant le financement de la totalité des emplois inscrits à leur budget,
- l'arrêt immédiat du recours à l'emploi précaire sur les besoins permanents des services et des établissements de la Culture, un recensement précis des personnels employés sur ces besoins et leur stabilisation par un plan de titularisation ministériel assis sur des créations nettes d'emplois,
- l'abandon des projets d'externalisation de missions et fonctions statutairement dévolues aux agents du Ministère de la Culture, notamment dans le domaine de l'accueil, de la surveillance, de la sécurité et du magasinage,
- de vrais déroulements de carrières pour les agents du ministère et la suppression des blocages injustifiés, passant par l'ouverture de négociations sur un plan de transformations d'emplois (repyramidage) de grande envergure n'excluant aucune filière ni aucun établissement du ministère, à commencer par la filière administrative,
- l'arrêt des processus de filialisation d'activités d'établissements du ministère, notamment ceux concernant la Réunion des Musées nationaux et l'INRAP,
- l'abandon des perspectives de transferts de gestion et de propriété de nouveaux monuments du CMN et de musées nationaux,
- pour le service public de l'archéologie préventive, la protection du patrimoine et la recherche archéologique : un véritable financement pérenne du dispositif, une réelle prise en compte de l'archéologie dans les travaux d'aménagement, une allocation de moyens humains qui soit en adéquation avec les missions et les besoins définis par la loi et un établissement public national dont le rôle central dans le dispositif soit affirmé et reconnu, avec son siège à Paris.

Conformément à la réglementation, nous vous demandons de recevoir une délégation de l'intersyndicale avant l'expiration de ce préavis pour nous permettre d'entendre vos réponses à ces revendications.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'expression de notre considération.

Pour :

CFDT
Ramal HESNI

CFTC
C. Thomas

CGT
Biedes
Noniquant

FO

FSU
Abouy

SUD

UNSA

